



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6070446

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 10/07/2026 9H34 C:000032 I:32536
V/REF : 1071950
V/Email reçu le Vendredi 10/07/2026 à 9H34

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 2808
IMMEUBLE : RUE CENTRALE
31 RUE DES MERLES
01370 ST ETIENNE DU BOIS

Feillens, le 30 Juillet 2026

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : 31 IMPASSE DES MERLES - ST ETIENNE DU BOIS - LOGT 1021 ETG 2 (EX COSSOU) CLÉS DISPO A L'AGENCE BOURG - CODE IMMEUBLE 2808

MOTIF : INTERVENIR POUR LA REFECTION D(UN JOINT SILICONE EVIER , LAVABOE ET BAIGNOIRE(OU DOUCHE) ET LE REMPLACEMENT DU MIROIR
PL00001-PL00016-PL00027-PL00033-PL00056

Donneur d'ordre : Mme L. TAVEL

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

LE 27 JUILLET 2026 A 10H15
REFECTION DES JOINTS SILICONE DOUCHE, EVIER, LAVABO
REEMPLACEMENT MIROIR

OBSERVATIONS : DS LCOMPTER Email envoyé le 28/07/26 à 16H20 Mme L. TAVEL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	48,42	48,42
1,00	PL00016-Réfection joint silicone évier	1	43,04	43,04
1,00	PL00027-Réfection joint silicone	1	53,81	53,81
1,00	PL00033-Réfection joint silicone	1	53,81	53,81
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	miroir	1	30,28	30,28
TOTAL H.T.				229,36
T.V.A. a 10,00%				22,93
TOTAL T.T.C.En EURO				252,29

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1071950 du 10/07/2026

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif

☒

Individuel

☐

- 2 ans

☐

Non Conventionné

☐

Fournitures seules

☐

Travaux dits urgents

☐

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

31 Impasse des Merles

01370 ST ETIENNE DU BOIS

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

02808-00001-00001-00021 H / Type 1BIS A / 02
PLAI

Etage : 02

01-EE-2224-TRA-61513100

Délai

Date limite exécution : 25/07/2026

Observations

MUT / COSSOU / LV / PLOMBERIE

CLES A L'AGENCE

CODE ACCES IMMEUBLE / 2808

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00016 Réfection d'un joint silicone EVIER compris dépose, nettoyage, mise en place	1,00	45,45	45,45	4,55	50,00
PL00027 Réfection d'un joint silicone lavabo compris dépose, nettoyage, mise en place	1,00	36,36	36,36	3,64	40,00
PL00033 Réfection d'un joint silicon baignoire / douche compris dépose, nettoyage, mise en place	1,00	45,45	45,45	4,55	50,00
PL00056 Interventions Diverses REPLACEMENT MIROIR : DEPOSE DE L'ANCIEN CASSE + POSE DU NOUVEAU	1,00	63,64	63,64	6,36	70,00
PL00001 Forfait de déplacement	1,00	42,73	42,73	4,27	47,00
Total H.T.					233,63
Total TVA					23,37
Total TTC					257,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE



Bon de Commande

N° : 1071950 du 10/07/2026

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

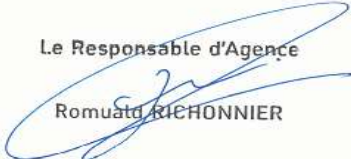
CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Demande de travaux suivie par TAVEL Léa le 10/07/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **31 Impasse des Merles 01370 ST ETIENNE DU BOIS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **10/07/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1071950